Vol. XIX. Saint-Boniface, Manitoba, 18 Decembre 1889 No. 10.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.





REPRODUCTIONS.

LA MÈRE

Dieu l'a prise. C'était l'an passé par la neige.
Il me semble toujours que c'était aujourd'hui :
Mon cœur la cherche hélas ! en son tombeau. Que [n'ai-je
Des ailes pour trouver son âme qui m'a fui.

Pourtant un autre enfant est là qu'elle protège,
Quand il sourit c'est elle et je la vois en lui,
Ses charmantes vertus lui feront un cortège,
Sur le front de l'enfant son doux rayon a lui.

A son cher coin de feu je retrouve ses traces,
Sa maison gardera le parfum de ses grâces,
Car tous ses souvenirs en nous sont renfermés.

Sa beauté corporelle est au sépulcre sombre,
Mais son âme pour nous transfigure son ombre :
Les morts ne sont pas morts pour ceux qu'ils ont [aimés.

ARSÈNE HOUSSAYE.

PENSÉES

—Les parents que la tendresse empêche de châtier leurs enfants sont souvent punis de leur folle amitié par l'ingratitude et le mauvais naturel de ces mêmes enfants.

—L'amitié confie simplement ses pensées, demande conseil, expose ses affaires, console, reprend, éclaire, cause familièrement ; elle n'écrit point de morceaux d'éloquence.

—La vie publique est un des buts légitimes de l'homme et chez les peuples où la source en est tarie, on voit les caractères s'abaissant graduellement, faute d'un théâtre qui prête aux fortes vertus du patriotisme.

EDUCATION DE LA FEMME

(Extrait.)

Le mouvement intellectuel s'accentue et s'affirme, chaque jour, davantage ; et, si nous voulons, pour l'avenir, une génération solide, éclairée, puissante, il faut commencer par instruire et moraliser celles qui, plus tard, deviendront forcément les premières institutrices de l'enfance.

C'est à la femme, en effet, qu'incombe le soin de graver dans le cœur de l'enfant ces naïves impressions du jeune âge qui ne s'effacent jamais, et de se développer en lui le germe des nobles sentiments qui font l'honnête homme et le bon citoyen.

C'est la mère qui doit inculquer les premiers principes d'ordre, d'exactitude et d'économie, dont l'influence se fait sentir sur la vie entière ; c'est la mère qui fait le charme du foyer domestique ; c'est elle qui constitue le lien sacré qui maintient le faisceau de la famille ; et ce rôle tout entier de devoir et de dévouement, elle le remplira avec d'autant plus d'autorité, qu'elle sera plus éclairée, plus instruite et plus vertueuse.

Arrivés à l'âge mûr, nous nous rappelons tous, avec émotion, les soins touchants et les tendres sourires qui ont entouré notre enfance, et le souvenir de sa mère est pour l'homme le souvenir le plus doux, le plus vivace et le plus pûr.

Victor Hugo, n'a-t-il pas dit :

O l'amour maternel ! amour que nul n'oublie !
Pain merveilleux que Dieu partage et multiplie !
Table toujours servie au paternel foyer,
Chacun en prend sa part et tous l'ont en entier !

A ce tableau sublime de l'amour maternel ; il n'y a rien à ajouter, si ce n'est peut-être ce passage ravissant d'Emile Augier, qui en est le complément :

Nous n'existons vraiment que par ces petits êtres
Qui, dans tout notre cœur, s'établissent en maîtres,
Qui prennent notre vie et ne s'en doutent pas,
Et n'ont qu'à vivre heureux pour n'être pas ingrats.

UN CONTRASTE

Les nouvelles qui nous parviennent du Nord-Ouest américain, Dakota, Minnesota et les pays avoisinants de la république américaine sont des plus tristes. Une dépêche toute récente d'un comité de secours organisé à St Paul Minn., informe que près de cent millle individus dans le Dakota sont dans un dénûment absolument complet à la veille de l'hiver. Pour comble de malheur les feux de prairie ont consumé d'immenses quantités de foin et de bois, détruit des villages entiers et causé même des pertes de vie. Dans le Minnesota les récoltes n'ont fourni qu'un maigre rendement et dans plusieurs comtés la charité publique devra s'exercer comme au Dakota. Les plaintes sont si nombreuses que le gouverneur de Minnesota a dû nommer une commission d'enquête.

Il n'y a pas bien des années une organisation puissante a été nommée pour répandre partout des millions d'exemplaires d'une brochure destinée à ruiner à jamais dans l'esprit des populations du Canada et de l'Europe l'avenir du Nord-Ouest Canadien. Dans ce pamphlet calomnieux on disait qu'au Manitoba l'année en réalité n'avait que deux saisons, un hiver comme on en connaît au pôle nord, durant sept mois, et une saison un peu moins froide durant les cinq autres mois ; que les inondations y étaient à l'état chronique, et qu'enfin de compte, toute la région des Territoires du Nord-Ouest était un vaste champ sterile, tout au plus propre à la chasse aux fauves. Rien d'étonnant qu'encore on croit en Europe à la légende de nos terribles hivers. Par une étrange ironie de la Providence, en 1882, l'année même qui vit paraître l'abominable brochure, le Mississipi et le Missouri inondèrent les plaines qu'ils arrosaient, détruisant tout, récoltes et habitations et jetant dans la misère plus de cent mille familles.

Un très grand nombre de Canadiens se sont laissé leurrer par les agents d'émigration américains, ils ont prêté une oreille trop facile aux dire de ceux qui décriaient leur pays, ils ont préféré le Dakota et le Minnesota aux plaines fertiles du Manitoba et de la région de la Saskatchewan, ils pouvaient dans leur propre pays rencontrer de nombreuses familles parlant leur langue et déjà avantageusement établis dans ces territoires.

Nos nationaux devront tirer une leçon pratique de la misère qui règne aujourd'hui dans certains états américains de l'Ouest, au Dakota surtout, où la charité publique est appelée à soulager les cris de poignantes détreeses poussés par des milliers de familles.

Depuis trois ans, le feu, la gelée, la grêle, les sécheresses prolongées, et les cyclones ont tour à tour ravagé ces infortunés pays, et les malheureux colons, après avoir dû emprunter à des taux usuraires à des compagnies de prêt ou à des particuliers pour se refaire un peu, ont dû finir par engager jusqu'à leurs derniers meubles après avoir hypothéqué leurs immeubles.

Voilà la situation de ceux qui ont écouté les invitations mensongères des agents américains. Aussitôt que la Colonie de la rivière Rouge fût annexée au Canada, les Américains montèrent un vaste système de publicité menteuse et d'embauchage déloyal. Les spéculateurs, les compagnies de chemin de fer qui possédaient de vastes étendues de terrain dans les états du Minnesota, du Dakota et du Montana ne pouvaient que craindre la concurrence que leur ferait bientôt la province nouvelle du Manitoba et la compagnie du Pacifique Canadien, concurrence qui devait rogner leurs profits.

Jusqu'à cette époque, ils tenaient les colons dans leurs serres et les exploitaient à merci, et leur propagande fut d'autant plus dommageable aux intérêts canadiens qu'il fallait à l'émigrant qui se rendait au Manitoba, passer par les chemins de fer du Minnesota. Partout, l'émigrant rencontrait les agents américains sur les trains de chemins de fer, sur les bateaux à vapeur, dans les hôtels, dans les gares, aux débarcadères. Tout était mis en œuvre ; aux portes même des églises de nos campagnes, on vit à certains moments, des Canadiens français, des traîtres, faire miroiter devant l'imagination des cultivateurs, les richesses du Dakota et du Minnesota, et les avantages de la liberté américaine.

Beaucoup de pauvres gens se sont laissé prendre à ces appats trompeurs. Combien doivent-ils regretter leur erreur aujourd'hui en apprenant l'état prospère de leurs frères du Manitoba et du Nord-Ouest Canadien.

S'ils sont dans une situation trop misérable pour pouvoir profiter de la leçon et changer leur sort en émigrant vers le Manitoba, plaignons-les, et encourageons-les à saisir la première occasion favorable de revenir sur le sol canadien. D'un autre côté, n'oublions pas que nous, Canadiens de la province de Québec, nous devons aussi profiter de cette leçon et détourner nos cultivateurs de se rendre au Dakota et au Minnesota, mais que nous devons les encourager fortement, s'ils veulent quitter leur province, de se rendre au Manitoba.

Gazette des Campagnes!

LE PANPHOTOGRAPHISME.

Citons d'abord le revolver photographique, dont l'ingénieuse conception est due à Paul Nadar.

Il suffit de pousser une gachette en visant une personne, pour tirer son portrait. Carte instantanée.

Puis, le photochronomètre, un bijou d'horlogerie qui peut tenir dans la pomme d'une ombrelle ou dans le médaillon d'un bracelet et sur le cadran duquel il suffit de regarder l'heure pour être instantanément photographié.

Une grande maison d'ameublement, du faubourg Saint-Antoine- a mis en vente un fauteuil sur lequel il suffira de s'asseoir pour obtenir une représentation partielle, qui tient le milieu entre le buste et le portrait de toute personne qu'on salue.

Enfin, la bascule automatique sur laquelle il suffit de monter, en laissant tomber une pièce dans une fissure pour obtenir un portrait "garanti."

Le Manitoba.

Mercredi, 18 Decembre 1889.

UN CHANGEMENT DANS LE PROGRAMME

Les journaux reconnus comme organes officieux et officiels de MM. Greenway et Martin, nous apprennent, qu'effrayé de l'attitude de l'évêque Machrae, de l'église anglicane, et du Rév. Dr King, ce dernier parlant au nom des presbytériens, le gouvernement a décidé de modifier son programme et d'introduire l'enseignement religieux dans les écoles qu'il veut fonder, pour remplacer celles que nous avons aujourd'hui. Inutile de dire que cet enseignement religieux ne sera pas catholique. On veut faire lire la bible dans les écoles, et, comme (toujours d'après la nouvelle loi) les instituteurs seront des créatures du gouvernement, on peut s'attendre à des interprétations bien variées du livre sacré.

Nous sommes opposés à la laïcisation des écoles, c'est-à-dire que nous insistons à ce que l'enseignement religieux et moral fasse parti de l'éducation de nos enfants; mais cet enseignement, nous le voulons conforme à nos croyances, à notre religion.

L'on veut ni plus ni moins nous imposer des écoles protestantes, et ce, parceque nous ne sommes que la minorité dans cette province et que la majorité gouverne. Est-ce là la tolérance dont on entend si souvent parler? Est-ce là la liberté de conscience telle que permise de nos jours dans un pays britannique? Est-ce bien là encore ce que veulent les partisans de la ligne dite *des droits égaux?*

Lisons à ce sujet le *Brandon Sun*, organe de M. Smart, le premier des membres du cabinet Greenway-Martin qui a annoncé la politique du gouvernement sur la question des écoles séparées et la langue française. Sous le titre "Ecoles séparées", voici ce que dit ce journal, dans sa feuille du 12 courant :

Il parait, par ce qui se passe, que la hierarchie (notre clergé) n'est pas disposée à permettre au gouvernement de poursuivre sa politique telle qu'annoncée au sujet des écoles séparées, sans exprimer sa désapprobation. On nous dit que des assemblées ont été convoquées dans diverses parties de la province, et qu'à ces assemblées, on a protesté contre toute modification du système actuel d'écoles séparées en cette province.

Il y a des indices que la hiérarchie a recours à d'autres moyens et on peut conclure avec certitude que tout sera mis en œuvre par elle avant que la lutte ne finisse.

Si l'histoire de ce qui s'est passé dans d'autres parties du monde, en pareilles circonstances, sert d'exemple, il y a raison de croire que le gouvernement rencontrera l'opposition la plus energique de la part des prêtres, avant de reussir. Nous sommes en effet portés à croire que l'opposition la plus forte viendra des prêtres, ou toutefois sera encouragée directement par eux.

Nous pouvons dire en toute sureté que les laïques de l'église catholique ne sympatisent pas avec les prêtres à ce sujet. Ils semblent apprécier la valeur d'un système scolaire complet et l'importance d'une éducation homogène pour la jeunesse de ce pays, que les prêtres ne veulent pas.

Puis, après avoir parlé du Bureau d'Education, le confrère dit qu'il est temps de changer l'administration des écoles, et il ajoute ;

Il est de fait que presque toutes, sinon toutes ces écoles (les catholiques) sont françaises, et que la langue française y est en usage. Envisageant toute la situation dans son ensemble, il est évident que le gouvernement serait coupable en maintenant le système actuel. Dire que le gouvernement donnera satisfaction à la hierarchie catholique en opérant les changements projetés ou suggérés est hors de tout espoir, car les catholiques ne seront pas satisfaits, à moins d'un contrôle absolu.

Et le confrère continue en disant que le gouvernement devra se prêter à toutes exigences raisonnables, mais que les nôtres ne le sont pas ; aussi devons-nous en prendre notre parti et subir ce que la majorité nous imposera sous la dictée de ce gouvernement qui se dit libéral.

Malgré le démenti le plus formel que nous avons opposé à l'accusation d'être influencés par notre clergé dans l'attitude que nous avons prise au sujet de la nouvelle loi ; malgré les protestations unanimes des citoyens dans au delà de cinquante assemblées publiques tenues depuis deux mois, les journaux du gouvernement persistent à lancer cette insulte à la face de tous les catholiques, sans distinction de nationalité.

Nous nous opposons à l'abolition de notre système d'écoles séparées et à l'abolition de l'usage officiel de notre langue, parceque, en premier lieu, c'est une ma- sont des droits dont nous jouissons en vertu tière de consience, et, dans les deux cas, ce de la constitution et que nous tenons à conserver.

Nos adversaires devraient savoir d'ailleurs que dans l'église catholique nous sommes unis et ne faisons qu'un tout, lorsqu'il s'agit de principes. Or, l'enseignement dans nos écoles faisant partie de l'éducation générale que nous entendons donner à nos enfants, nous voulons que cet enseignement soit en tout conforme à la religion que nous professons, et nous en imposer un autre serait une persécution et une tyrannie.

LETTRE DE L'OUEST

(Pour *Le Manitoba.*)

Prince-Albert, 2 décembre 1889.

Monsieur le Directeur,

Le dernier numéro du *Cultivateur* de Québec reçu ici, pour excuser notre Lieutenant-Gouverneur de n'avoir pas prononcé le dernier discours du trône en français, commet nombre d'inexactitudes qu'il m'est impossible de ne pas dénoncer, pour l'information de ceux de vos lecteurs qui ne sont pas bien au courant des faits. Voici la partie de l'article en question que j'ai surtout en vue de reprendre :

" .... Les Métis qui auraient pu élire deux des leurs (pour députés) ont élu des anglais. Le représentant de Batoche est M. Mitchell, par l'entremise duquel les Métis Canadiens-français ont présenté pendant la session de 1888 à la legislature une pétition à l'effet de rendre obligatoire l'enseignement de l'anglais dans les écoles !

" La langue française n'est pas la langue des Métis. Dans la famille ils parlent le *cris*, la mère étant sauvagesse. Leurs relations commerciales avec la Compagnie de la Baie d'Hudson ont toujours été et sont encore conduites en anglais. Comme question de fait ils ne se servent que du cris et de l'anglais."

Chacune des phrases qui précèdent est fausse. Il y en a six, prenons les l'une après l'autre :

1o. Je ne sais pas si les Métis de Saint-Albert ou d'Edmonton auraient pu élire un des leurs, ce qu'il y a de certain c'est que ceux de Batoche l'ont fait, et ce n'est qu'un siège escamoté qu'occupe M. Mitchell. J'ai raconté la chose au long dans votre journal, on doit s'en souvenir

2o. Les Métis de Batoche n'ont jamais envoyé de pétition à la législature pour avoir l'enseignement de l'anglais obligatoire dans les écoles. C'est bien le contraire qui est vrai ; ils ont en effet envoyé des pétitions, mais c'était après la session de 1888, et c'était justement pour avoir cette clause de l'acte des écoles abolie, parcequ'ils la considéraient comme injuste et vexatoire.

3o. 4o. 5o. et 6. Quant à la langue française, il est certain que c'est celle qui est la plus parlée parmi les Métis. Plusieurs des anciens conservent sans doute la langue crise dans leurs maisons ; ils la parlent même plus fréquemment à leurs enfants, surtout les mères. Mais il faut savoir que les anciens sont maintenant la petite minorité, et beaucoup de Métis de la génération actuelle ne parlent ni ne comprennent un mot de cris. Il s'en faut donc de beaucoup que cette langue soit celle des Métis en général. C'est le français qui est leur langue, qu'on ne fasse pas la sottise de se fourrer autre chose dans la tête. Demandez donc à MM. Lemieux et Campeau de quelle langue ils se sont servis en 1887, lorsqu'ils sont venus tenir des assemblées parmi les Métis ; demandez-leur aussi s'ils ont eu besoin d'interprète pour se faire comprendre.

Quelle ignorance enfantine de dire aussi que les mères des Métis sont des sauvagesses ; des Métis d'il y a cent ans peut-être, pas de ceux d'aujourd'hui. Qu'on aille pas croire, par ce que je dis là, que les Métis rougissent de leur origine sauvage. Bien loin de là, et je me rappelle très-bien la mauvaise impression que fit sur eux, en 1874, l'honorable M. Letellier de St. Just, lorsqu'en leur adressant la parole, à la porte de l'église de Saint-Boniface, il sembla les prendre en pitié et leur dit de n'avoir pas honte, car il avait lui-même un frère marié à une Métisse.

Quand à l'anglais, bien peu de Métis le parlent, et bien misérablement encore. Leurs relations commerciales avec la Compagnie de la Baie d'Hudson ont toujours été et sont encore conduites en *français*. C'est si bien le cas, qu'après quelques années seulement de séjour au milieu d'eux, vous voyez les bourgeois et les autres employés, purs Anglais ou Ecossais venus d'outre-mer, sans comprendre un mot de français, converser convenablement dans cette langue.

Je pourrais dire aussi que jamais un Anglais ne va tenir une assemblée parmi les Métis sans se faire accompagner d'un interprète français, lorsqu'il n'est pas sûr d'en trouver sur les lieux ; mais il est oiseux de d'appuyer sur ce point. Que *Le Cultivateur* cherche d'autres raisons pour défendre son honneur.

L. S.

LETTRE DE M. L'ABBE G. DUGAS

(Pour *Le Manitoba.*)

Sainte-Anne des Plaines, 29 nov. 1889.

Monsieur le Directeur,

Il y a plus d'un mois que je ne vous ai pas écrit un mot ; mais il ne faut pas en conclure que je n'ai rien fait depuis en faveur de Manitoba. Je ne perds aucune occasion d'en dire tout le bien que j'en connais, tout en évitant cependant de froisser les opinions de ceux qui ne veulent pas penser comme moi. Si l'apôtre saint Paul nous recommande de conserver la charité en tout, il ne faudra pas manquer à ce précepte parce que quelques personnes ne verront pas les choses comme nous les voyons sur Manitoba. D'ailleurs, ceux qui semblent nous contredire ne sont peut-être pas si loin qu'on le croit de penser comme nous. Il en est de cette question comme de beaucoup d'autres ; on se querelle parce qu'on ne se comprend pas.

Dans la petite brochure que j'ai publiée, j'ai eu soin de répéter, qu'en parlant en faveur de l'émigration à Manitoba nous n'avons nullement en vue de dépeupler la province de Québec, mais que nous voulons tout simplement offrir à nos concitoyens, qui veulent à tout prix s'en aller aux Etats-Unis, une facilité d'établir leur famille sans quitter le Canada. Nous ne disons rien autre chose que ce que disait en 1872, la lettre collective de Nos Seigneurs les évêques de la province de Québec. Celui qui est bien doit rester où il est, mais celui qui veut émigrer à tout prix, nous l'invitons à aller à Manitoba plutôt qu'aux Etats-Unis. Il nous semble qu'il n'y a rien de plus patriotique que cela, et qu'on aurait bien tort de nous prêter des vues nuisibles à la province de Québec.

Au commencement de ce mois, j'ai donné à Sainte-Thérèse une conférence sur l'émigration et sur les avantages que peut offrir aux cultivateurs la province de Manitoba. Le 27 novembre, j'en ai donné une autre à l'Assomption, où l'on m'a fait l'honneur d'assister en foule, malgré que le temps fut très désagréable.

Le lendemain j'ai vu une tempête de neige telle que nous n'en voyons jamais à Manitoba. Depuis 22 ans, j'avais perdu le souvenir de ces tourmentes. Celle-ci restera gravée dans ma mémoire pour longtemps. La tempête était commencée le soir. Le matin, je voulais retourner à Sainte-Anne des Plaines et profiter du train de 6 heures qui rencontrait celui de Montréal. Au moment de partir, M. le Directeur du collège est venu me dire: Ne partez pas, c'est inutile ; les chars sont enneigés, ils ne marcheront pas ce matin. Ceci me contrariait beaucoup, une fois les chars de l'Assomption enneigés ils en ont pour jusqu'au printemps. Je voulus m'assurer de la chose par moi-même. Le temps était affreux. Par bonheur, j'avais les maisons chaque côté de la rue pour me guider, et la rue filait droit. Il y avait déjà un pied et demi de neige,—et j'avais un demi mille à faire pour atteindre le dépôt. Un Monsieur prêtre venu de la veille, voulut essayer à me suivre,—malheureusement, il en avait plus pesant que moi à porter ;—rendu à mi-chemin, entre le collège et le dépôt, il est tombé épuisé ; deux hommes sont venus à son aide pour l'accompagner et ainsi il a pu se rendre à la gare. Le vent soufflait avec une telle force que l'ingénieur ne pouvait pas allumer son feu. Dans le char des passagers la fumée nous aveuglait, impossible d'y tenir ; nous avons été obligés d'attendre sur la plate-forme le moment du départ. Nous n'étions pas à bout de misère et d'émotions. A Saint-Martin le train de Québec que nous avions pris à l'Epiphanie s'est trouvé bloqué dans un banc de neige. Que faire? l'agent de la station recevait des télégrammes, que les trains qui devaient monter à Ottawa ne pouvaient pas sortir de la station Dalhousie ; c'était celui sur lequel je comptais pour aller à Sainte-Thérèse. Vers midi le convoi pour le Sault Sainte-Marie arrivait à Saint-Martin ; il avait pu sortir de la gare Windsor où la neige ne s'accumule pas, mais celui-là n'arrêtait pas à Sainte-Thérèse. N'importe, pour sortir du dépôt de Saint-Martin, j'aurais pris le train de Manitoba. Je savais, d'ailleurs, qu'à Sainte-Thérèse il y a ordinairement de gros bancs de neige et que le train ne pourrait pas passer vite. J'ai monté dans un char et je me tenais auprès de la porte pour sauter dans un banc de neige, au premier ralentissement du train qui allait d'ailleurs assez doucement. Par bonheur le train de Winnipeg était en retard, celui du Sault reçut ordre de l'attendre à Sainte-Thérèse. J'ai donc pu descendre sans courir aucun risque de me casser le cou. Il me restait encore les trois-quarts d'un mille à faire à pied pour arriver au collège. Les rues avaient déjà des bancs de neige de trois pieds d'épais et le vent ne faisait qu'augmenter; ni homme ni chien n'osait sortir. Je me suis rendu à travers ce tourbillon à moitié exténué de fatigue. Maugréant de toutes mes forces contre un pays qui nous donne de si effrayantes tempêtes.

Je vous assure que je préfère un bon froid de 45 degrés, qui vous laisse les chemins libres et la lumière du ciel, à un climat comme celui de la province de Québec, où la neige vous ensevelit tout vivant. Ce soir, je suis de retour à Sainte-Anne. J'ai espoir de pouvoir donner une autre conférence dans le cours de la semaine prochaine ; je crois que les conférences aideront beaucoup à faire connaître Manitoba sous son vrai jour.

Quelques journaux par ici reproduisent des dépêches des Etats-Unis tendant à faire croire que la famine dont on souffre au Dakota sévit en même temps à Manitoba et dans tout le Nord-Ouest. Comme plusieurs, dans les campagnes, n'ont pas une connaissance très exacte de la juste position des différents Etats de l'ouest, il est facile pour eux de se méprendre et d'attribuer à Manitoba ce qui est particulier au Dakota. Il serait bon, je crois, d'écrire aux journaux canadiens pour démentir ces nouvelles qui faussent l'opinion. Une lettre de messieurs les curés de Manitoba attestant l'état des choses dans leurs paroisses respectives, serait de nature à faire un grand bien, et à rassurer ceux qui hésitent entre l'émigration aux Etats-Unis ou au Manitoba. J'ai fait publier dans *L'Etendard* une lettre de M. Jolys, curé de Saint-Pierre, cette lettre était déjà publiée dans le *Colonisateur Canadien*. Ce qu'il dit de l'état de sa paroisse prouve qu'en effet les gens, chez lui, ne sont pas prêts de crier famine. Je suppose que toutes les paroisses pourraient en dire autant. D'ailleurs, quand dans un pays, on a du blé à vendre c'est une preuve évidente que le monde n'y manque pas de pain.

Le correspondant du Dakota qui faisait feu et flamme contre M. Bernier parceque celui-ci écrivait, il y a quelques années, pour empêcher nos canadiens de se diriger vers ce territoire, doit être bien convaincu maintenant qu'en effet il y a une grande différence entre le Dakota et Manitoba, Espérons que plusieurs des nôtres, instruits par une dure expérience, viendront bientôt grossir nos rangs sur le territoire canadien.

La campagne de Maître Martin nous nuit un peu ; cependant, on n'en est pas aussi effrayé qu'on pourrait le croire. Il fait trop de bruit ; ça ne peut pas tenir. Il y a un proverbe qui dit: *Rien de violent n'est durable.* Ceci est vrai pourtant, c'est une loi invariable dans la nature, et surtout dans les actions des hommes. Plus on met de feu et de rage pour commencer une entreprise, moins l'ardeur se soutient. Quand on veut que le cheval fournisse une longue course il ne faut pas qu'on le lance au grand galop en le sortant de l'écurie. Vous verrez que Martin se morfondra. Les hommes d'état qui ont quelque habilité prennent un autre train, et ne crient pas si fort. Plus Martin se démènera moins il durera longtemps, soyez en certain. J'aurais plus peur d'un homme calme et froid, mais qui saurait cacher son jeu. Une guerre sourde et lente est toujours plus dangereuse.

Pour nous, espérons dans la force du Seigneur et disons comme le Saint roi David: *Les uns placent leur confiance dans leurs armées et dans la vitesse de leurs chevaux, mais nous Seigneur, nous la plaçons dans la vertu de votre nom.*

G. DUGAS, Ptre.

ELECTIONS MUNICIPALES

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAURENT.

Les élections municipales ont causé de l'excitation ici. Les candidats pour la préfecture étaient le Rév. F. J. M. J. Mulvihill et M. A. G. Hepworth, marchand de cette localité. Ce dernier a paru faire tout en son possible pour être élu, cependant, malgré ses efforts, le Rév. J. M. J. Mulvihill a été réélu par une majorité de 31 voix. Le candidat vainqueur reçut 59 voix et son adversaire 28. Plusieurs contribuables qui n'appuyaient pas la candidature de Hepworth étaient absents, car autrement il aurait été encore plus mal battu.

Aucun conseiller n'a été élu par acclamation et les candidats heureux sont : MM. D Devlin, P. Laverdure, M. Richard, D. Boyer, A. Gagnon et P. Chaboyer.

MUNICIPALITÉ DE CARTIER.

Voici comment sera composé le conseil de cette municipalité pour 1890 :—Préfet, M. Joseph Hamelin réélu par acclamation.

M. Azarie Gauthier, de Sainte-Agathe, fut aussi réélu conseiller pour le quartier No. 2

Pour le quartier No. 1, où MM. J. Bte Jolibois, sr., Frs Delorme, Louis Gauthier, Pierre Lachance, Edouard Perreault et Firmin Hamelin étaient candidats et où trois conseillers devaient être élus, voici quel a été le résultat de la votation : M. Edouard Perreault, 61 voix ; M. J. B. Jolibois, sr., 51 ; M. Pierre Lachance, 48 ; M. Frs Delorme, 47 ; M. Louis Gauthier, 46, et M. Firmin Hamelin, 46. Les trois premiers se trouvent donc élus.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT.

Ont été élus pour former le conseil de 1890 : Préfet, M. Simon Saint-Germain ; conseillers, quartier No. 1, M. J. Bte Plouffe ; No. 2, M. Antoine Vermette ; No. 3, M. David Versailles ; No. 4, M. John Henry, père ; No. 5, M. D. McDougall ; No.6, M. Onésime Bourassa.

MUNICIPALITÉ DE BELCOURT.

Voici quel sera le conseil de cette municipalité pour 1890 :

Préfet—M. W. H. Kenny, réélu par acclamation. Conseillers—Quartier No. 1. La lutte s'est faite entre MM. Edouard Piché, Alphonse Thibert, Joseph Lussier et Paul Paul. Ces deux derniers ont été élus.

Quartier No. 2, M. David McKinnon élu par acclamation.

Dans le quartier No. 3, il y avait 3 candidats, MM. McLean, J. A. Lane et Michel Lécuyer. Ces deux derniers ont été élus.

PROTESTATIONS

SAINT-MALO.

Assemblée des habitants de l'établissement de Saint-Malo, tenue ce dix-huitième jour de novembre A.D. 1889, à la maison d'école de Saint-Malo. La population était présente en très grand nombre.

Proposé par M. Jean-Baptiste Lafournaise, appuyé par M. Edmond Malo:

Que M Alcide Bourgeois soit élu président de cette assemblée, et M. Léger Lambert secrétaire. Adopté.

M. Alcide Bourgeois ayant pris place au fauteuil, les résolutions de l'assemblée de Saint-Boniface furent proposées et adoptées à l'unanimité dans l'ordre suivant :

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. Dieudonné Gatineau, appuyé par M. Nicolas Louis.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Adélard Morin, appuyé par M. Rémi Malo.

Troisième résolution.

Proposée par M. Joseph Desrosiers, appuyé par M. Napoléon Lafournaise.

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. Rémi Gosselin, appuyé par M. Joseph Gauthier.

Deuxième résolution.

Proposé par M. Joseph Bourgeois, père, appuyé par M. Elzéar Bourgeois.

Troisième résolution.

Proposée ppr M. Arthur Malo, appuyé par M. Alfred Poirier.

Sur proposition de M. J. Bte Poirier, appuyé par M. David Morin, l'assemblée s'ajourne.

ALCIDE BOURGEOIS, Président.
LÉGER LAMBERT, Secrétaire.

SAINT-PIERRE.

Assemblée des paroissiens de Saint-Pierre, tenue le dix-septième jour de novembre A.D. 1889, dans la salle de la cour du comté de Carillon.

Etaient présents tous les habitants de la paroisse de Saint-Pierre.

Proposé par M. Martin Jérôme, M.P.P, appuyé par M. Joseph Labonté, cultivateur, que M. François L'heureux soit élu président de cette assemblée, et M. Pierre Lépine, cultivateur, secrétaire. Adopté.

M. François L'heureux ayant pris place au fauteuil, les résolutions de l'assemblée de Saint-Boniface furent proposées et adoptées à l'unanimité, dans l'ordre suivant :

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. Martin Jérôme, M.P.P., appuyé par M. Boniface Nault, cultivateur.

Deuxième résolution.

Proposée par M. George Albini Lacombe, M.D., appuyé par M. Joseph Labonté, cultivateur.

Troisième résolution.

Proposée par M. Philippe Fortier, appuyé par M. Alphonse Chauvin, cultivateur.

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. Louis G. LaBarre, préfet de la municipalité de DeSalaberry, appuyé par M. David Neveu, cultivateur.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Alexis Carrière, appuyé par M. Jules Nadon.

Troisième résolution.

Proposée par M. Honorius Gratton, cultivateur, appuyé par M. Roger Sicotte.

Proposé par M. Gédéon Gobeil, appuyé par M. Alfred Sicotte, que l'assemblée soit ajournée, et l'assemblée s'ajourne.

FRANÇOIS L'HEUREUX, Président.
P. H. LÉPINE, Secrétaire.

OTTERBURNE.

Assemblée des habitants d'Otterburne, tenue à Otterburne, le dix-huitième jour de novembre, A.D. 1889.

Toute la population catholique de l'endroit était présente.

Proposée par M. Bruno Vermander, appuyé par M. François Carrière :

Que M. Henri Verhaeghe soit élu président de cette assemblée, M. Chs Menu, secrétaire. Adopté.

M. Henri Verhaeghe ayant pris place au fauteuil, les résolutions de l'assemblée de Saint-Boniface furent proposées et adoptées à l'unanimité dans l'ordre suivant :

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. Joseph Théroux, appuyé par M. Isidore Burelle.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Gustave Rougeau, appuyé par M. Henri Arelle.

Troisième résolution.

Proposée par M. Alexandre Carrière, appuyé par M. François Carrière.

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. Bruno Vermander, appuyé par M. Ignace Arelle.

Deuxième résolution.

Proposée par M. John Rougeau, appuyé par M. Anselme Rougeau.

Troisième résolution.

Proposée par M. Félix Menu, appuyé par M. Alfred Jérôme.

Proposée par M. Joseph Théroux, appuyé par M. Isidore Burelle, que l'assemblée soit ajournée.

Et l'assemblée s'ajourne.

HENRY VERHAEGHE, Président.
CHS. MENU, Secrétaire.

SELKIRK-OUEST.

Une assemblée de la population catholique de cette ville fut tenue samedi soir le 30 novembre dernier, dans notre maison d'école. Après l'élection d'un président et d'un secrétaire, les résolutions concernant la langue française et l'éducation furent passées dans l'ordre suivant :

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. R. Gardner, appuyé par M. A. Couture.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Jas. O'Donahue, appuyé par M. Martin O'Donahue.

Troisième résolution.

Proposée par M. D. Brydges, appuyé par M. Wm. Dore.

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. T. Paquette, appuyé par M. Ant. Couture.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Jas. Tyge, appuyé par M. S. Villeneuve.

Troisième résolution.

Proposée par M. Richard Gardner, appuyé par M. O'Donahue,

THOS. PAQUETTE, Secrétaire.



AVIS.

Avis est par les présentes donné qu'il sera fait, à la prochaine session du parlement du Canada, demande d'un acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie dite : *The Manitoba and Railway Canal Company*, et pour permettre à la dite compagnie de construire une ligne de chemin de fer partant d'un point de la ligne du chemin de fer actuellement projeté et se dirigeant de là au Nord-Ouest, entre le Lac Dauphin et la Montagne des Canards et passant par le lac du Cygne jusqu'à la rivière Saskatchewan.

Daté à Ottawa, le 6 décembre 1889.

GEIMMILL & MAY, Solliciteurs des requérants.
9i.18.12.89

AVIS.

Avis est par les présentes donné que la compagnie de chemin de fer *Brandon and South Western*, incorporée par un acte de la legislature de Manitoba, demandera au parlement du Canada, à sa prochaine session, la passation d'un acte d'incorporation avec pouvoir d'acquérir l'actif, les franchises et immunités de la compagnie dite : *The Manitoba Coal Company (Limited)*, peur émettre des obligations sur les terres octroyées et pour exempter ses terrains de taxes, et autres pouvoirs.

Daté à Winnipeg, le 6 decembre, 1889.

CAMPBELL & CRAWFORD, Solliciteurs de la requérante
9i.18.12.89.

AVIS.

Avis est par les présentes donné, qu'il sera fait à la prochaine session de la legislature de Manitoba, demande d'un acte pour amender l'acte d'incorporation de la Compagnie de chemin de fer dite *The Winnipeg and South Eastern Railway Company*, aux fins de donner à la dite compagnie pouvoir de construire un embranchement de la dite ligne principale du chemin de fer autorisé, dans une direction nord-ouest jusqu'à la ville de Selkirk, et se dirigeant de là vers le nord-ouest de la province, et pour d'autres fins.

Daté à Winnipeg ce 3ème jour de décembre 1889.

ALLEN & CAMERON, Solliciteurs des requéants.
4. 18. 12. 89.

AVIS.

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, par la Compagnie de chemin de fer Manitoba et Sud-Est, afin de modifier l'acte constitutif de la dite compagnie en lui conférant le pouvoir de construire une ligne de chemin de fer partant de quelque point sur sa ligne-mère et allant jusqu'à quelque point sur le lac des Bois ou les eaux adjacentes, et d'acquérir des lots de grève et construire et exploiter des hâvres, jetées, môles et quais au ou près du terminus de la dite ligne au dit lac, d'acquérir et exploiter des navires à vapeur et autres sur le dit lac et les eaux adjacentes, et autres pouvoirs s'y rattachant.

Daté à Winnipeg 12 décembre 1889.

MUNSON ET ALLAN, Solliciteurs des requérants.
9i. 18. 12. 89.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et marquées: "Soumissions pour appareil de chauffage à eau chaude, Calgary, N.O.," seront reçues jusqu'à lundi, le 30 courant, pour un appareil de chauffage à eau chaude, au palais de justice de Calgary. N.-O.

Les plans et devis peuvent être vus et les formules de soumissions et informations obtenues à ce département et du commis des travaux à Calgary, après lundi le 9 courant.

On ne prendra en considération que les soumissions faites sur les formules imprimées que l'on fournira et signées de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque *accepté, égal à cinq pour cent du montant qui y est inscrit* payable à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si l'adjudicataire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement ; il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. GOBEIL, Secrétaire..

Département des Travaux Publics, Ottawa, 2 décembre 1889.
2ins.18.12.89.

PERSONNEL

M. Joseph Morin, prote de notre établissement, est parti lundi avec sa famille pour une prom nade d'une couple de mois à Minneapolis, Detroit et Ottawa. Heureux voyage.

MM. Hormisdas Beauregard et Alfred Lévêque sont allés faire un voyage en province de Québec.

Le Rév. Père Drummond, S.J., est de retour à Saint-Boniface.

NOTICES NECROLOGIQUES

Dans les derniers jours de la semaine dernière, la mort est venu jeter le deuil dans trois de nos familles de Saint-Boniface.

Samedi, M. Onésime Milord perdait son fils, Théod, âgé de 15 ans et 9 mois Douze de ses anciens condisciples de collège le portaient en terre lundi matin. Le service a eu lieu à la cathédrale et a été chanté par M. l'abbé Dubois.

M. Edouard Masse a inhumé, samedi, le corps de son enfant, Georges, à l'âge de 4 ans et six mois.

Vendredi, est décédée, à l'âge de 19 ans, 7 mois et 16 jours, Mary A. A. Erwin, fille de M. Joseph Erwin, constructeur de chemins de fer. Madomoiselle Erwin avait fait un cours d'etude brillant au Pensionnat de Saint-Boniface; mais elle n'était pas née pour le monde et fut emportée par la terrible maladie de la consomption, auprès de son père mourant.

Samedi, le père suivait sa fille bien-aimée. M. Joseph Erwin mourait à l'âge de 51 ans, 6 mois et 28 jours, après quelques semaines de maladie. M. Erwin était un excellent citoyen, fervent catholique et bon père de famille.

Le père et la fille ont été inhumés lundi, à 10 heures a.m. Le service a été chanté à la cathédrale par M. l'abbé Messier, avec diacre et sous-diacre.

Nous offrons nos sincères condoléances à toutes ces familles affligées.

Chronique Locale.

—L'on est à préparer la voie pour avoir des courses sur la glace.

—La température est des plus agréables pour la saison.

—*Aurons*-nous une messe de minuit? c'est là une question qu'on se pose.

—Comme à Winnipeg, Saint-Boniface pourra bientôt avoir la lumière electrique.

—M. d'Auteuil prendra possession de son nouveau magasin à la fin de la semaine.

—Vû la fête de Noël qui tombe mercredi prochain, notre journal sera publie la veille, mardi.

—La maison Anderson & Lemieux a un magnifique assortiment de fruits: pommes, oranges, citrons, poires, raisins bleus, raisins verts, bananes, etc., aussi, du miel en gâteau. Assortiment de biscuits considérable: à choisir dans plus de 40 differentes sortes. Pas de vieilles marchandises. Pour les fêtes leur assortiment est des plus complets. 245 Rue Principale.

—MM. Elie Genthon et Ernest Gauthier ont fait forer des puits artesiens sur leurs propriétés.

—M. Bragg à la tannerie Allaire, achète toutes les peaux vertes et paie le plus haut prix du marché.—3i

—Voyez l'annonce de la compagnie d'assurance du Nord-Ouest contre le feu au bas de notre deuxième page.

—L'hon. juge Prud'homme a tenu la cour de révision pour Saint-Boniface, hier. Une trentaine de noms ont été ajoutés et une douzaine retranchés.

Chronique de la Province.

Saint-Alphonse.

10 décembre—MM. Amédée Georges et François Massoz sont partis pour un voyage en Belgique. M. Massoz doit revenir bientôt avec une compagne et plusieurs colons. M. Georges s'occupera activement d'émigration et en dirigera le courant vers Manitoba, surtout vers Saint-Alphonse et Notre-Dame de Lourdes.

D'après les lettres reçues par les colons belges etablis ici, on doit s'attendre à une forte immigration belge pour l'année prochaine.

—M. Jean Arnould de Carmillet, Belgique, a fixé sa demeure au milieu de nous, et a pris un homestead dans le voisinage de la Réserve de la Plume Jaune.

—M. Joseph Hamel de Wapaha, a vendu les terres qu'il possédait en cet endroit. Il est actuellement à Saint-Alphonse, et espère s'y fixer définitivement.

—M. Napoléon Landry vient s'établir dans notre village. Il tiendra le bureau de poste.

—M. Caliste Landry a pris magasin à Mariapolis, en société avec M. Léon Roy.

—Nos compatriotes du Dakota nous reviennent tranquillement. M. H. Vendette, de Olga, et M. C. Courtois, de Langdon, sont revenus désenchantés du Dakota, et bien décidés à tenter de nouveau la fortune dans Manitoba.

—C'est aujourd'hui qu'à lieu l'élection des conseillers municipaux. Si nos canadiens sont unis comme ils doivent l'être, nous aurons deux conseillers pour Saint-Alphonse; que Saint-Léon en fasse autant, nous aurons la majorité dans le conseil.

Saint-Michel.

20 décembre 1889—On appelle ainsi la paroisse qui s'étend du Lac des Roches au Lac Pélican et connue jusqu'aujourd'hui sous le nom de Rock Lake. Cette paroisse est avantageusement située sur les bords des Lacs Louise, Lorne et Pélican. La rivière Blaireau qui traversé toute la vallée fait communiquer entre eux ces divers lacs Nous avons là un certain nombre de métis formant une population de soixante âmes Les principales familles sont les familles Gosselin, Descôteaux, Grandbois, Boyer et Bellegarde. Les métis de cet endroit s'occupent plutôt de chasse et de pêche que de culture. Cependant la place est fort avantageuse pour la culture et surtout pour l'élévage des animaux; car le foin abonde dans toute la vallée qui a huit mille de longueur. Il y a certaines parties surtout si excellentes, et situées si avantageusement, qu'on ne saurait trouver mieux nulle part ailleurs. Avis donc aux intéressés.

—MM. Isidore Grandbois, Joseph Descôteaux et Adam sont revenus dernièrement du Montana où ils ont fait l'acquisition de 25 chevaux qu'ils offrent maintenant en vente à des prix fort réduits.

—M. Pascal Dionne et son fils Rémy ont pris récemment deux homesteads près du Lac des Roches. Ces messieurs étaient établis à Saint-John, Dakota, mais vu la misère qui règne dans cette partie des Etats-Unis, ils se sont décidés à revenir au Manitoba.

—Pour toute information concernant Saint Michel, on pourra s'adresser à M. Michel Gosselin, Roseberry P.O., ou à M. Pierre Campeau, Saint-Alphonse, Man

On se rend à Saint-Michel par Saint-Alphonse ou par Holmefield.

Saint-Norbert,

16 décembre.—Nous avons eu un incendie mercredi dernier. Le magasin de M. J. D. Burke a eu des dommages considérables par le feu. Grâce à l'aide des voisins, on a pu arrêter l'incendie avant que tout fût consumé. La maison appartient à M. Joseph Hamelin.

—Hier, le Rév. Père Dazé, O.M.I., a commencé à nous prêcher une retraite. L'église était bien remplie de fidèles accourus pour entendre l'éloquent prédicateur. Cette retraite se terminera mercredi prochain.

—M. Elie Brisebois achète des produits et fait en même temps le commerce du bois.

A L'ENCLOS

De la Municipalité de Saint-Boniface,

Depuis jeudi, le 5 courant, un vieux bœuf gris, ayant sur la corne gauche des traces de lettres maintenant illisibles; le milieu de l'œil droit blanc.

Le propriétaire est averti de réclamer l'animal et payer les frais.

MOISE RACETTE,
Gardien d'Enclos.
Saint-Boniface, 9 déc. 1889. 4i

NAISSANCES

PRUD'HOMME—A Winnipeg, le 13 courant, la femme de M. L. T. Prud'homme, du département des postes, un garçon.

BERTRAND.—En cette ville, le 17 courant, Madame Théophane Bertrand, un garçon.

PAUL.—A Saint-Eustache, le 10 courant, Madame William Paul, un garçon.

MARIAGES

LALIBERTÉ-PAUL.—A Saint-Eustache, le 19 novembre, M. Justin Laliberté à Melle Caroline Paul.

SANSREGRET-ALLARIE —A Saint-Eustache, le 19 novembre, M. Edouard Sansregret à Melle G. Allarie.

VIVIER-LUSSIER.—A Saint-Eustache, le 26 novembre, M. J. B. Vivier, de Saint-François-Xavier, à Melle Caroline Lussier.

DECES

RODRIGUE—En cette ville, le 16 courant, à l'âge de 3 ans, 7 mois et 10 jours, chez son oncle M. Jos Gagné, Joseph-Jean-Baptiste, enfant de M. J. B. Rodrigue, ci-devant de Saint-Boniface.

IN POUND

In the Municipality of Saint-Boniface

Since thursday, the fifth instant, an old grey ox with marks of lettering unreadable on the left horn and a white spot on the middle of the right eye.

The owner is notified to claim the animal and pay costs.

MOISE RACETTE,
Poundkeeper.
Saint-Boniface, 9 Dec. 1889. 4i

AVIS

AVIS est donné par le présent, que "l'Association sur la vie, Confédération" s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte autorisant la dite association, à une de ses assemblées générales et de temps à autre, de changer le nombre des directeurs qui forment son conseil général, et de le réduire à pas moins de dix, et aussi d'augmenter le pouvoir que possède l'association en des biens-fonds et des rentes foncières et des baux de biens-fonds renouvelables dans la province d'Ontario par achat, mortgage ou autrement, et de faire disparaître, en tant qu'il s'agit de la province d'Ontario, la restriction maintenant imposée par le deuxième article de l'acte constitutif de la dite association, 34 Victoria, chap. 54; et pour d'autres fins.

JAMES BEATY,
Solliciteur pour
L'Association sur la vie, Confédération.
Toronto, 3 décembre 1889. 9i.11.12.89

Compagnie de Chemin de Fer North-West Central.

Avis est par les présentes donné qu'il sera fait au Parlement du Canada à sa prochaine session, demande d'un acte pour amender la charte de la compagnie de chemin de fer Great North-West Central, et l'acte confirmant la dite charte, en donnant à la dite compagnie pouvoir de choisir sept directeurs au lieu de cinq, tel que maintenant pourvu, et en lui donnant aussi pouvoir par règlement passé à cette fin d'augmenter ou réduire le nombre des membres, régulièrement qualifiés. tel que prescrit par l'acte, pouvant composer un Bureau de Directeurs de la dite compagnie, et pour d'autres fins.

DANIEL McMICHAEL,
pour les requérants
9ins. 4,12.89.

AVIS.

Avis est par les présentes donné, qu'à la prochaine session de la Législature de Manitoba, la municipalité rurale de Norfolk Sud, fera la demande d'un acte pour amender le chapitre 43 de 51 Victoria, en rendant les débentures émises ou devant l'être, en vertu du dit chapitre obligatoires contre toute la dite municipalité rurale, et pour les légaliser, et en biffant tous les mots de la section une après le mot "*effectual*" (version anglaise) et pour amender le chapitre 49 de 52 Victoria, en pourvoyant à ce que les debentures et l'intérêt en vertu d'icelles, soient payables annuellement, le premier jour de mars de chaque année et pour légaliser les debentures émises et en amendant la section trois.

Daté à Winnipeg, ce premier jour de novembre A.D. 1889.

CAMPBELL & CRAWFORD,
Solliciteurs de la municipalité.
4ins.4.12 89.

A L'ENCLOS

Dans la paroisse de Saint-Charles, quartier No. 2 de la municipalité d'Assiniboia, une taure âgée d'environ deux ans, couleur brune barrée.

Le propriétaire est prié de réclamer et payé les frais, sinon l'animal sera vendu conformément aux règlements municipaux.

ANTOINE HOGUE,
Gardien d'enclos
Saint-Charles, 22 novembre, 1889.

AGRICULTURE

—

ALIMENTATION DES VACHES

—

L'alimentation des vaches doit varier suivant le produit qu'on se propose d'obtenir, lait, beurre ou graisse. Certaines races aussi exigent une alimentation plus varié et de meilleure qualité.

La production du lait est sans contredit la manière la plus fréquente et la plus rémunératrice d'utiliser les bêtes bovines.

Le cultivateur doit savoir qu'une nourriture sèche donne un lait peu abondant, mais épais. La crème se sépare avec difficulté et pour remédier à cet inconvénient, il faut faire boire davantage les animaux.

Si la nourriture est fortement aqueuse, pourvu que les vaches reçoivent la même proportion de matière nutritive, le lait est abondant, mais il participe de la nature des aliments et il est, relativement, plus riche en beurre et en fromage.

Le lait provenant de fourrages aqueux peut compenser par des qualités particulières l'infériorité qui résulte d'une trop grande quantité d'eau. Celui des vaches qui pâturent dans les herbages a un goût exquis, que les plantes ne donnent plus quand elles ont été desséchées.

Les meilleures plantes produisent de mauvais lait quand on les administre seules et pendant longtemps, tandis qu'une nourriture variée, serait-elle de médiocre qualité, peut donner un bon produit.

Il importe de mesurer sagement l'alimentation. Pour les vaches laitières, le principale est de leur donner, outre la *ration d'entretien*, (c'est-à-dire la ration nécessaire à une bête, parvenue à toute sa croissance, pour qu'elle se maintienne en bonne santé sans augmentation ni diminution de poids), un excès de nourriture convenable pour la secrétion du lait, qu'on appelle *ration de production*. Si cet excès sur la ration d'entretien était encore insuffisant, ce qui quelquefois arrive par suite d'une économie mal entendue, on verrait l'amaigrissement de la vache laitière se manifester au point de compromettre la santé de l'animal.

De même un trop grand excès de nourriture pourrait déterminer une trop forte production de chair et de graisse et dès lors la sécrétion du lait diminuerait rapidement.

Le vacher qui veut conserver dans une bonne vache la production d'un lait abondant et riche en principes nutritifs doit donc savoir apprécier la quantité de nourriture nécessaire à son entretien et à la production du lait.

G. des Campagnes.

MANIÈRE DE CONSERVER LES POMMES PENDANT L'HIVER

—

Il n'est pas hors de propos de parler aujourd'hui de la manière de conserver les pommes durant l'hiver ; je pourrais dire d'une année à l'autre. Tout le secret consiste à les tenir sèchement et fraîchement. Les pommes de garde doivent être avant tout parfaitement saines exemptes de toute écorchure, de coups ; elles doivent être exposées à une température qui se rapproche le plus du degré de congélation. Il est avantageux d'envelopper les pommes dans du papier mince. Sans doute, même avec toutes ces précautions il se gâtera quelques fruits ; c'est pourquoi il est absolument nécessaire que l'on visite ses pommes de temps à autre ; il faudra enlever aussitôt toute pomme tant soit peu gâtée. Il ne suffit pas de l'ôter du quart ou de la boîte où elle se trouve, mais il faut la faire disparaître de la cave.

Si la cave où l'on met ses pommes n'est pas tout à fait exempte d'humidité, le moyen suivant est excellent pour conserver les pommes : mettez une couche de sable parfaitement sec au fond d'un quart ou d'une boîte, mettez ensuite un rang de pommes que vous recouvrez d'une nouvelle couche de sable sec, ainsi de suite jusqu'à ce que le quart soit rempli de sable et de pommes à deux ou trois pouces du bord ; remplissez alors entièrement le quart avec du sable. Toutes les personnes qui ont essayé ce mode de préservation disent que les pommes par ce moyen peuvent se conserver d'une année à l'autre.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Bifteck, “	0 10	à 0 12
Bœuf salé, “	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli, “	0 06	à 0 08
Bœuf, par quartier	5 00	à 6 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, “	0 10	à 0 15
Porc, par 100 lbs	7 00	à 7 50
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 15
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 15	à 0 15
Agneau du printemps, p. qr.	0 75	à 1 00
Jambon, par lb	0 15	à 0 00
Lard “	0 10	à 0 12
Saindoux “	0 10	à 0 12
Saucisse “	0 12½	à 0 10
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 13	à 0 15
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur “	0 10	à 0 10
Langue “	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 30	à 0 35
Poules “ “	0 65	à 0 70
Œufs, par douz	0 25	à 0 30
Beurre, par lb	0 20	à 0 25

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50	à 4 00
Frêne, chêne et épinette rouge	5 50	à 6 00
Perches de tremble	3 50	à 3 75
Charbon dur	10 00	à 10 50
Charbon mou	6 50	à 8 00

FOIN.

Foin de prairie	8 00	à 11 00
Foin pressé, par tonne	11 00	à 0 00

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 75	à 0 90
Tomates, par lb	0 00	à 0 00
Choux, par 100	8 00	à 10 00
Oignons, par minot	1 50	à 2 00

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 68	à 0 75
Avoine, par minot	0 40	à 0 45
Orge “	0 45	à 0 50

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 25
“ “ XXXX	1 50
“ “ Strong Baker	2 40
“ “ Roller Process	2 70

PEAUX.

Peaux vertes	2 50	à 3 00
Peaux sèches	1 00	à 1 50

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 06	à 0 08
Brochet “	0 03	à 0 05
Morue “	0 00	à 0 10

DIVERS.

Poulet “	0 10	à 0 12
Dindon “	0 15	à 0 18

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	22 00
2ème “ “	18 00
1ère “ brutes	20 00
2ème “ “	18 00
Doublage brut	16 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	20 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
“ “ “ B.	40 00
“ “ “ C.	35 00
“ “ “ D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	55 00
2ème “ “ “	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème “ “	32 00
Pin 3ème “ “	29 00

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 18	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 23	à 0 25
Œufs en boîtes, la doz	0 20	à 0 21
Patates, le minot	0 70	à 0 75
Navets, le minot	0 00	à 1 50
Carrottes, le minot	0 00	à 1 50
Panais, le minot	0 00	à 1 25
Betterave, le minot	0 00	à 1 25
Oignons, le minot	1 25	à 1 75
Choux, par 100	4 00	à 15 00
Oie, par lb	0 12	à 0 13
Canards, par lb.	0 10	à 0 12
Dindes, par lb	0 12	à 0 12½
Poulets, par lb	0 08	à 0 00
Bois, épinette, la corde	5 00	à 5 50
“ tremble.	3 50	à 4 00
“ perches de tremble	3 50	à 4 00
Foin, la tonne	10 00	à 0 00
Paille, la tonne	5 00	à 0 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 03	à 0 04
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 02½
Porc, abattu, par lb	0 05½	à 0 06½
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 17
Veau, abattu, par lb	0 04	à 0 05
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 04
Blé, le minot	0 67	à 0 70
Avoine, le minot	0 34	à 0 45
Orge, le minot	0 45	à 0 50